

Séance ordinaire  
3 octobre 2017

**Procès-verbal** de la séance **ORDINAIRE** tenue le **3 octobre 2017 à 19 h 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;

Absence motivée :

Julien DULUDE,	Conseiller;
----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2017-10/271

### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017
4. CORRESPONDANCE
  - 4.1. Demande d'appui - Projet de renforcement du réseau Gazier à Saint-Rémi
  - 4.2. Reconduction des contrats pour la collecte des déchets et des matières recyclables - 2018
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
  - 5.1. Versement de subventions à des organismes / Festival de Saint-Michel
  - 5.2. Sourire sans fin - Demande d'aide financière - Marché aux trouvailles
  - 5.3. Centre sportif régional les Jardins du Québec inc. - Demande d'aide financière - Patin libre
  - 5.4. La Marg'Elle inc. - Demande d'aide financière - travaux de rénovation
  - 5.5. Adhésion annuelle - Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon
  - 5.6. Demande d'aide financière - Centre d'écoute Montérégie
  - 5.7. Demande de partenariat - Association de la relève agricole - 4 novembre 2017
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1. Adoption des comptes du mois de septembre 2017
  - 6.2. Dépôt semestriel - rapport financier au 31 août 2017
  - 6.3. Dépôt état des revenus et dépenses comparatifs au 31 août 2016 et 2017
  - 6.4. Modification de statut d'un employé
  - 6.5. Autorisation de paiement d'agrégats - Facture Les Pavages Chenail inc. - Travaux du ponceau de la branche 16 du cours d'eau Gibeault-Délisle
  - 6.6. Autorisation de paiement - Quote part - Travaux cours d'eau branche 1 du Gibeault-Delisle

- 6.7. Avis de motion - Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Delisle
- 6.8. Avis de motion - Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Saint-Pierre
- 6.9. Autorisation de signature - Protocole d'entente - vente du lot 3 992 502 / Chemin Pigeon
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
  - 8.1. Rapport d'activités du service
  - 8.2. Adoption du règlement numéro 2017-197-14 modifiant le règlement 197 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel
  - 8.3. Adjudication – Contrat de Services professionnels pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour le raccordement de la station d'épuration Neuchâtel à la station d'épuration du village et la démolition de l'usine Neuchâtel
  - 8.4. Autorisation - appel d'offres publiques / Contrat de construction pour le raccordement de la station d'épuration Neuchâtel à la station d'épuration du village et la démolition de l'usine Neuchâtel
  - 8.5. Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 2 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 9.1. Rapport d'activités du service
  - 9.2. Démission - Membre du comité consultatif de l'urbanisme
  - 9.3. Adoption du Règlement numéro 2017-190-10 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 (ajout zone R-19)
  - 9.4. Demande de permis en vertu du PIIA - 855, rue Lausanne (Piscine creusée, clôture et remise)
  - 9.5. Demande de certification de conformité du lot 3 992 064 Cadastre du Québec (rue Principale) (Dérogation mineure)
  - 9.6. Demande de permis de lotissement - 1620, rue Principale (dérogation mineure)
  - 9.7. Demande de certificat d'autorisation - 505, rue Grégoire (dérogation mineure) - Entrée charretière
  - 9.8. Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 septembre 2017
- 10. LOISIRS ET CULTURE
  - 10.1. Rapport d'activités du service
  - 10.2. Autorisation de signature - Livraison finale des travaux - Projet - centre communautaire
  - 10.3. Autorisation paiement - retenue finale - Centre communautaire
- 11. POUR INFORMATION
  - 11.1. Prochaine collecte de branches dans la semaine du 9 octobre 2017
  - 11.2. Visite des éoliennes - 8 et 9 octobre de 10h à 16h - près de la piste cyclable (route 221) au nord du rang Ste-Thérèse
  - 11.3. Nomination - Madame Denise Ste-Marie comme l'un des 5 lauréats du prix hommage Aînés en Montérégie à la Table Régionale de Concertation des Aînés de la Montérégie
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2017-10/272

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017**

Le Maire demande aux membres du conseil si le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017 est conforme aux décisions;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **CORRESPONDANCE**

2017-10/273

#### **Demande d'appui - Projet de renforcement du réseau Gazier à Saint-Rémi**

ATTENDU que la ville de Saint-Rémi demande l'appui de la municipalité de Saint-Michel pour renforcer la desserte en gaz naturel sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil appuie la résolution numéro 17-08-0339 de la ville de Saint-Rémi;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Gaz Métro, à madame Brenda Shanahan, députée de Châteauguay-Lacolle, à monsieur Stéphane Billette, député de Huntingdon et whip en chef du gouvernement, à monsieur Christian St-Jacques, président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie et à monsieur André Mousseau, président de Les Producteurs en serre du Québec;

ADOPTÉE

#### **Reconduction des contrats pour la collecte des déchets et des matières recyclables - 2018**

QUE ce conseil accuse réception des résolutions de la MRC de Jardins-de-Napierville, lesquelles stipulent que les contrats suivants sont reconduits pour l'année 2018, à savoir:

- Contrat pour la collecte des déchets à Services Ricova inc.;
- Contrat pour la collecte des matières recyclables à Recy-Compact inc.;

ADOPTÉE

### **AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Remerciements aux bénévoles - Journée de la Culture**

QUE ce conseil remercie sincèrement tous les bénévoles qui se sont impliqués pour la réussite de la Journée de la Culture, tenue le 30 septembre dernier.

2017-10/274

#### **Versement de subventions à des organismes / Festival de Saint-Michel**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une subvention pour chacun des organismes suivants, à savoir:

- Fabrique Saint-Michel-Archange au montant de 1 275\$;
- Club optimiste de Saint-Michel au montant de 1 215\$;
- Les Chouettes au montant de 1 085\$;
- Club de l'Âge d'Or de Saint-Michel au montant de 1 230\$;
- Cercle de fermières de Saint-Michel au montant de 1 220\$;
- Association des pompiers de Saint-Michel au montant de 1 180\$;

Le conseil remercie les organismes pour leur implication dans la réussite du Festival de Saint-Michel de 2017.

ADOPTÉE

2017-10/275

**Sourire sans fin - Demande d'aide financière - Marché aux trouvailles**

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Michel remette un don de 200.00 \$ à l'organisme Sourire sans fin qui a pour mission d'offrir des services et des activités d'entraide, de support, de formation et d'intégration aux personnes en situation de vulnérabilité. Ce don servira de commandite pour leur activité intitulée Marché aux trouvailles qui aura lieu au centre communautaire de Saint-Michel les 25 et 26 novembre 2017.

QUE ce conseil autorise l'organisme Sourire sans fin à installer une affiche publicitaire au coin du chemin Rhéaume et de la rue Principale afin d'annoncer leur évènement.

ADOPTÉE

2017-10/276

**Centre sportif régional les Jardins du Québec inc. - Demande d'aide financière - Patin libre**

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une subvention de 1 500\$ pour 4 heures de patin libre par semaine au Centre sportif régional Les Jardins du Québec Inc., pour la saison 2017-2018 et ce, afin que les citoyens de Saint-Michel puissent profiter le plus possible de cette opportunité de pratiquer leur sport.

ADOPTÉE

2017-10/277

**La Marg'Elle inc. - Demande d'aide financière - travaux de rénovation**

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Michel remette un don de 100.00 \$ à l'organisme La Marg'Elle qui a pour mission de promouvoir la prise en charge et l'autonomie des femmes. Ce don aidera à faire des travaux afin de maximiser l'espace dans la cuisine au centre.

ADOPTÉE

2017-10/278

**Adhésion annuelle - Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon**

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Chambre de commerce et d'industrie Royal Roussillon au montant de 300\$ (taxes exclues) valide jusqu'au 31 août 2018.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-10/279

**Demande d'aide financière - Centre d'écoute Montérégie**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal de Saint-Michel remette un don de 100.00 \$ à l'organisme Centre d'écoute Montérégie qui a pour but de briser l'isolement chez les aînés de la Montérégie.

ADOPTÉE

2017-10/280

**Demande de partenariat - Association de la relève agricole - 4 novembre 2017**

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de devenir partenaire de l'Association de la relève agricole de la Montérégie-Ouest pour leur évènement souper-bénéfice, le Festin des récoltes, qui aura lieu le 4 novembre à 18h30 au centre communautaire de Saint-Michel, au montant de 150\$.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

2017-10/281

**Adoption des comptes du mois de septembre 2017**

Les comptes du mois ont été envoyés 72 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois de septembre 2017 telles que déposées au montant de 1 528 282,70 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes payés: 1 336 631,96 \$;  
Salaires payés nets: 80 643,66 \$;  
Comptes à payer: 111 007,21 \$;

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

**Dépôt semestriel - rapport financier au 31 août 2017**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2017.

**Dépôt état des revenus et dépenses comparatifs au 31 août 2016 et 2017**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le conseil prend acte du dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2017, réalisés jusqu'au 31 août 2017, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période de celle-ci.

2017-10/282

**Modification de statut d'un employé**

ATTENDU l'embauche de monsieur **Éric ST-JEAN** à titre de journalier saisonnier pour le service des travaux publics (résolution numéro 2017-04/111);

ATTENDU que le directeur du service des travaux publics ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier recommandent au conseil municipal de modifier le statut d'employé de monsieur **Éric ST-JEAN**;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil modifie le statut d'employé de monsieur Éric ST-JEAN comme employé occasionnel pour le service des travaux publics à compter du 3 octobre 2017.

ADOPTÉE

2017-10/283

**Autorisation de paiement d'agrégats - Facture Les Pavages Chenail inc. - Travaux du ponceau de la branche 16 du cours d'eau Gibeault-Délisle**

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture d'agrégats de Les Pavages Chenail inc. portant le numéro de facture 427150 au montant de 8 705,38\$ (taxes exclues) pour les travaux effectués au ponceau de la branche 16 du cours d'eau Gibeault-Délisle.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2017-10/284

**Autorisation de paiement - Quote part - Travaux cours d'eau branche 1 du Gibeault-Delisle**

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement des factures de la MRC des Jardins-de-Napierville portant le numéro 4345 au montant de 30 816,14\$, représentant les travaux effectués pour la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Delisle.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2017 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**Avis de motion - Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Delisle**

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain LEMIEUX, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 2017-279 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux de la branche 1 du cours d'eau Gibeault-Delisle.

Monsieur Sylvain LEMIEUX demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à tous les membres du conseil.

**Avis de motion - Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Saint-Pierre**

Avis de motion est donné par madame Catherine LEFEBVRE, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption un règlement numéro 2017-280 décrétant un mode de tarification pour le financement de la quote-part pour les dépenses relatives aux travaux du cours d'eau Saint-Pierre.

Madame Catherine LEFEBVRE demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à tous les membres du conseil.

2017-10/285

**Autorisation de signature - Protocole d'entente - vente du lot 3 992 502 / Chemin Pigeon**

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Michel un protocole d'entente concernant la vente du lot 3 992 502.

ADOPTÉE

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**Rapport d'activités du service**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour les mois d'août 2017.

2017-10/286

**Adoption du Règlement numéro 2017-197-14 modifiant le règlement 197 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel**

CONSIDÉRANT que le conseil désire apporter des modifications à son règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel;

VU l'avis de motion donné aux fins du présent règlement par Sylvain LEMIEUX, conseiller, lors de la séance du Conseil tenue le 12 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le Règlement numéro 2017-197-14 modifiant le règlement 197 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité de Saint-Michel comme suit:

**Article 1**

Annexe B - Vitesse permise de 30 km/h (ajout)

- rue Principale du 1767, rue Principale (lot 3 991 486 cadastre du Québec) au 1835, rue Principale (lot 3 991 987)

**Article 2**

Annexe C - Vitesse permise de 50km/h (modifié)

- rue Principale entre chemin Rhéaume et 1767, rue Principale (lot 3 991 486 cadastre du Québec) et du 1835, rue Principale (lot 3 991 987 cadastre du Québec) au 1935, rue Principale (lots 4 245 580 et 3 992 678 cadastre du Québec)

**Article 3**

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE

2017-10/287

**Adjudication – Contrat de Services professionnels pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour le raccordement de la station d'épuration Neuchâtel à la station d'épuration du village et la démolition de l'usine Neuchâtel**

ATTENDU que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs et que deux soumissions ont été reçues, à savoir:

- Tétra Tech QI inc.
- Comeau Experts-Conseil (4368894 Canada inc.)

ATTENDU que les soumissions ont été analysées par un comité de sélection, suivant le système de pondération mis en place et communiquées à chacun des soumissionnaires invités;

ATTENDU le rapport d'évaluation et de pondération du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie à l'entreprise qui a obtenu le meilleur pointage qualité/prix, soit à Tétra Tech QI inc., pour des services professionnels pour la réalisation des plans et devis et surveillance pour le raccordement de la station d'épuration Neuchâtel à la station d'épuration du village et la démolition de l'usine Neuchâtel, au montant de 59 900 \$ (taxes exclues).

ADOPTÉE

2017-10/288

**Autorisation - appel d'offres publiques / Contrat de construction pour le raccordement de la station d'épuration Neuchâtel à la station d'épuration du village et la démolition de l'usine Neuchâtel**

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour octroyer un contrat de construction pour le raccordement de la station d'épuration Neuchâtel à la station d'épuration du village et la démolition de l'usine Neuchâtel.

ADOPTÉE

2017-10/289

**Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 2 - Construction d'un égout pluvial et travaux de réfection de chaussée des rues - 2017**

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech inc. et du directeur du service des travaux publics, autorise le paiement du décompte progressif numéro 2 à CBC 2010 inc. au montant de 244 952,64 \$ (taxes exclues).

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-273 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**Rapport d'activités du service**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de septembre 2017.



**Démission - Membre du comité consultatif d'urbanisme**

QUE ce conseil prenne acte de la démission de monsieur Clovis RAYMOND, membre du comité consultatif d'urbanisme, effective le 13 septembre 2017 et le remercie pour ses bons et loyaux services.

2017-10/290

**Adoption du Règlement numéro 2017-190-10 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 (ajout zone R-19)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire ajouter la zone R-19 dans les zones visées par le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le Règlement numéro 2017-190-10 modifiant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 190 est adopté et est décrété par ce qui suit:

Article 1 : Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Règlement amendé

a) Ajout dans la table des matières, partie II, section 6, la zone R-19.  
«Section 6 Zones R-17, R-18 et R-19.....14»

b) Ajout à l'article 12 la zone R-19 :

« Zones visées. Les zones CR-4, CR-5, CR-6, CR-7, CR-8, CR-9, R-5, R-17, R-18 et R-19 telles que définies au plan de zonage du Règlement de zonage, sont assujetties à la présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.»

c) Retrait du 2e alinéa de l'article 27 qui est la phrase suivante :

«Par ailleurs, les remises de plus de 23 mètres carrés sont également assujetties à l'application de la présente section.»

d) Ajout à l'article 32.1 la zone R-19 :

«Projets assujettis. Les travaux de modification de la dimension des ouvertures ou des revêtements extérieurs et les travaux d'agrandissement ou de construction d'un bâtiment, la coupe d'arbres à l'intérieur de la zone tampon, ainsi que l'installation d'une clôture ou haie, à l'intérieur des zones R-17, R-18 et R-19 sont assujettis à l'application du présent règlement.»

Article 3 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE

2017-10/291

**Demande de permis en vertu du PIIA - 855, rue Lausanne (Piscine creusée, clôture et remise)**

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande d'urbanisme (#2017-09-0036) pour l'émission d'un permis (#2017-09-0222) pour l'installation d'une piscine creusée, l'installation d'une clôture entourant la piscine et la construction d'une remise au 855, rue de Lausanne (lots 5 377 866 et 5 377 867 Cadastre du Québec) dans la zone R-19;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande d'urbanisme (# 2017-09-0036) et autorise l'émission du permis (#2017-09-0222) pour l'installation d'une piscine creusée, l'installation d'une clôture entourant la piscine et la construction d'une remise au 855, rue de Lausanne (lots 5 377 866 et 5 377 867 Cadastre du Québec), conditionnellement à ce que la pente du toit de la remise soit à 4 versants à faible pente et qu'il y ait un minimum d'une fenêtre sur l'un des murs.

ADOPTÉE

2017-10/292

**Demande de certification de conformité du lot 3 992 064 Cadastre du Québec (rue Principale) (Dérogation mineure)**

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-09-0037) afin de rendre conforme le lot 3 992 151 Cadastre du Québec;

ATTENDU que la superficie du lot à 3 418,9 mètres carrés, une largeur de 29,24 mètres et une profondeur de 116,94 mètres, alors qu'en vertu du règlement de lotissement numéro 186, un lot non riverain doit avoir une superficie minimale de 4 000 mètres carrés, une largeur minimale de 45 mètres et une profondeur minimale de 30 mètres;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-09-0037) afin de rendre conforme le lot 3 992 064 Cadastre du Québec déjà existant au Règlement de lotissement numéro 186.

ADOPTÉE

2017-10/293

**Demande de permis de lotissement - 1620, rue Principale (dérogation mineure)**

ATTENDU que les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (#2017-09-0038) pour l'obtention d'un permis de lotissement (#2017-09-0229) relativement au lot 3 991 022 cadastre du Québec (zone CR-4);

ATTENDU que la demande de lotissement vise le remplacement du lot par 2 lots distincts;

ATTENDU que l'un des lots aura une superficie de 776,28 mètres carrés et que le second lot aura une superficie de 971,32 mètres carrés, alors qu'en vertu du Règlement de lotissement, la superficie minimale d'un lot dans la zone CR-4 doit être de 1 400 mètres carrés;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme considérant l'écart entre les superficies minimales exigées en vertu du Règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-09-0038) et autorise l'émission du permis de lotissement (#207-09-0229) et ce, malgré la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2017-10/294

**Demande de certificat d'autorisation - 505, rue Grégoire (dérogation mineure) - Entrée charretière**

ATTENDU l'entente dûment signée par les parties concernées relativement à des travaux à intervenir au 495-505, rue Grégoire afin de sécuriser la piste cyclable, tel que stipulé à la résolution numéro 2017-09/264;

ATTENDU la demande de dérogation mineure (#2017-09-0039) afin de permettre la création d'une entrée charretière d'une largeur de 9 mètres à la rue au 505, rue Grégoire (lot 3 991 321 Cadastre du Québec) dans la zone R-10, alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 185, la largeur maximale d'une entrée charretière doit être de 7 mètres;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2017-09-0039) et autorise l'entrée charretière d'une largeur de 9 mètres à la rue au 505, rue Grégoire (lot 3 991 321 Cadastre du Québec).

ADOPTÉE

2017-10/295

**Adoption du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 septembre 2017**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 septembre 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**LOISIRS ET CULTURE**

**Rapport d'activités du service**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activités pour le mois de septembre 2017.

2017-10/296

**Autorisation de signature - Livraison finale des travaux - Projet - centre communautaire**

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation effectués au centre communautaire sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Romain TRUDEAU, directeur du service des travaux publics, à signer le certificat de réception finale des travaux de rénovation effectués au centre communautaire, suivant la recommandation de la firme Julie Dagenais, architecte, en date du 19 septembre 2017.

ADOPTÉE

2017-10/297

**Autorisation paiement - retenue finale - Centre communautaire**

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture Gestion C. Clermont inc. au montant de 10 465 \$ (taxes exclues), représentant la retenue finale pour les travaux effectués.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au poste budgétaire 23-000-70-005 (retenues en 2016).

ADOPTÉE

**POUR INFORMATION**

- Prochaine collecte de branches dans la semaine du 9 octobre 2017;
- Visite des éoliennes - 8 et 9 octobre de 10h à 16h - près de la piste cyclable (route 221) au nord du rang Ste-Thérèse;
- Nomination - Madame Denise Ste-Marie comme l'un des 5 lauréats du prix hommage Aînés en Montérégie à la Table Régionale de Concertation des Aînés de la Montérégie.

**REMERCIEMENT AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Le Maire remercie tous les membres du conseil ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier pour leurs loyaux services rendus et de leur engagement envers la Municipalité. Il tient également à remercier les conjoints des élus pour le support.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)**

Le Maire reçoit et répond aux questions des citoyens.

2017-10/298

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h20, de lever la séance.

(s) Jean-Guy Hamelin  
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Daniel Prince  
Daniel PRINCE, Directeur général &  
secrétaire-trésorier